

NOM (en grosse bâtarde). } M. D'Hombres N° MATRICULE. 678

Prénoms : Charles Marie Victor Surnoms : \_\_\_\_\_

ÉTAT-CIVIL... } Né le 29 Août 1843, au Village de Viala canton de St-Jean du Bruel département de l'Aveyron  
 fils de Eugène Félix Louis et de dame Elisabeth de Malbois  
 domiciliés au Village de Viala canton de St-Jean du Bruel département de l'Aveyron  
 Marié le \_\_\_\_\_ 18\_\_\_\_, à d\_\_\_\_\_  
 alors domiciliée à \_\_\_\_\_ canton d \_\_\_\_\_ département d \_\_\_\_\_  
 Autorisation d (1) \_\_\_\_\_ enfants : masculin \_\_\_\_\_ féminin \_\_\_\_\_

SIGNALEMENT. } Cheveux blonds, sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez royal, bouche royale,  
 menton ronde, visage ovale; taille de 1 mètre 41 cent. Taille rectifiée : \_\_\_\_\_  
 Marques particulières : Néant  
 Arrivé au corps le 11 Avril 1898, comme Colonel

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

1	2	3	DURÉE DES SERVICES						10	
			EN ACTIVITÉ.			EN NON-ACTIVITÉ				
			4	5	6	7	8	9		
École impériale spéciale N°1 (E.V.)	Élève	3 Novembre 1862								A. — Décret du 28 Octobre 1865 Sorti de l'École impériale spéciale N°1, N° 197 sur 248. Detaché à l'École impériale de Cavalerie comme officier d'instruction au 15 Octobre 1867, sorti le 15 Octobre 1868. A obtenu le N° 19 sur 37 élèves. Detaché à l'École de Cavalerie comme officier d'instruction du 15 Octobre 1874, sorti le 30 septembre 1875. A obtenu le N° 16 de mérite sur 36 élèves et la note 13 sur 20.
7 <sup>e</sup> Régiment de Hussards	Sous-Lieutenant	1 <sup>er</sup> Octobre 1865								
d <sup>e</sup>	Lieutenant	30 Avril 1872								
14 <sup>e</sup> Régiment de Dragons	Capitaine	2 Juin 1876								
2 <sup>e</sup> Régiment de Spahis	Major	25 Février 1887								
11 <sup>e</sup> Régiment de Chasseurs	Chef d'Escadron	1 <sup>er</sup> Septembre 1889								
4 <sup>e</sup> Régiment de Chasseurs	Lieutenant-Colonel	4 Mai 1894								
2 <sup>e</sup> Régiment de Hussards	Colonel	2 Mars 1898								
TOTAUX à reporter.....										

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.  
 (2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (dates du décret ou du jugement), etc.  
 (3) Le détail des services commence uniformément de la manière suivante : « Engagé volontaire pour ... ans, à la mairie d....., le ....., ou jeune soldat de la classe de .... (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> portion) de la subdivision de ....., n° ... de tirage, dans le canton d..... (Notes ministérielles des 4 mars et 30 juin 1891.)



DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc. où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES correspondant à chacune DES INSCRIPTIONS des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS.  10
			EN ACTIVITÉ.			EN NON-ACTIVITÉ.			
			Ans.	Mois	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		REPORT.....							
		TOTAUX.....							

Date de la cessation de service dans le corps : \_\_\_\_\_

Motifs de la cessation de service dans le corps : \_\_\_\_\_

Lieu où l'officier se retire : \_\_\_\_\_

Pour les décédés, genre de mort et le lieu : \_\_\_\_\_

CAMPAGNES.	AFFAIRES AUXQUELLES L'OFFICIER A PRIS PART. (Dates des affaires.)	BLESSURES :	
		DE GUERRE.	EN SERVICE COMMANDÉ.
Contre l'Allemagne { du 27 Juillet 1870 { au 9 Avril 1871			
En captivité { du 28 Octobre 1870 { au 9 Avril 1871		<i>Neant</i>	<i>Neant</i>
Algérie { du 9 Avril 1887 { au 30 Septembre 1889	<i>Neant</i>	1° ACTIONS D'ÉCLAT ET CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE.  <i>Neant</i>	2° LETTRES ET TÉMOIGNAGES OFFICIELS DE SATISFACTION DU MINISTRE, ETC.  <i>Neant</i>
		DÉCORATIONS :	
		FRANÇAISES.	ÉTRANGÈRES.
		Homme Cavalier de la Légion d'honneur par décret du : 28 décembre 1889	Décret de l'ordre de St Anne de Russie (2 <sup>e</sup> classe) le : 20 septembre 1901
		Homme Officier de la Légion d'honneur par décret du : 30 décembre 1901	
		pour prendre rang du même jour, était en activité de service à cette date au corps en qualité de (Colonel).	

Le Capitaine Trésorier du 2<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Hussards certifie l'exactitude du présent État des services, établi conformément aux dispositions de l'article 59 du décret du 14 janvier 1889, portant règlement sur l'administration des corps de troupe.

A Senlis, le 15 Février 1902  
Le Trésorier,

VÉRIFIÉ par le Major,

*H. Bobly*

Vu : Le Président du Conseil d'administration



*J. Ferris*